

trébuché; il veut saisir une autre branche pour s'y retenir, elle casse également. Le malheureux tombe ainsi de branche en branche; toutes cèdent sous son poids, et il tombe à terre, où il se fait de nombreuses contusions et se brise les deux poignets. Relevé aussitôt dans un état déplorable, les deux poignets. Relevé aussitôt dans un état déplorable, le fut transporté au ministère des finances, où on lui admira les premiers soins, et d'où on le fit transférer à l'hôpital du Val-de-Grâce.

— Il existait depuis longtemps, rue de Paradis, près du Mont-de-Piété, un petit estaminet tenu par deux vieillards, le mari et la femme; lequel estaminet, malgré son apparence paisible et honnête, était signalé comme servant de lieu de réunion à des malfaiteurs, et plus particulièrement aux voleurs de campagne et aux charrieries ou voleurs à l'américaine.

À différentes reprises la police avait tenté de surprendre en flagrant délit les propriétaires et les habitués de ce dangereux établissement; mais ce n'était pas chose facile, et en toute occasion les deux vieillards avaient protesté que leur maison n'était fréquentée que par d'honnêtes gens.

Cependant de nombreux vols à l'américaine ayant été commis dans ces derniers temps, non seulement à Paris, mais à Amiens, à Rouen, etc., différentes arrestations ayant été opérées, et des faits graves et précis signalant l'estaminet de la rue de Paradis comme un refuge de voleurs, M. le préfet de police décerna des mandats, en exécution desquels les maîtres de l'estaminet furent arrêtés hier, tandis qu'une souricière était établie dans l'estaminet.

Sept voleurs, dont trois sont des forçats libérés, et les autres des réclusionnaires en état de rupture de ban, ont été arrêtés par suite de cette mesure, sur tous on a trouvé des objets provenant de vols, ou des reconnaissances du mont-de-piété, constatant l'engagement d'effets et bijoux volés.

— On procédait hier, dimanche, à une vente de chevaux, passage des Carrières, à Belleville; la plupart des marchands de Paris s'y étaient rendus, et parmi eux se trouvaient les sieurs Lafosse et Armandat, le premier marchand de chevaux au faubourg Saint-Antoine; le second aubergiste au marché Beauveau, situé dans ce même faubourg.

Les sieurs Lafosse et Armandat, dont les noms se trouvent mentionnés dans notre numéro du 15 septembre dernier, sont les deux personnes auxquelles un homme demeuré inconnu offrit en vente, le dimanche 14 septembre, quatre chevaux formant l'attelage d'une voiture de l'entreprise du roulage général de France Blanc et C. voiture dont le charretier, nommé Thoulet, avait été assassiné la nuit précédente à la montée de Villejuif, près du relais de poste de la Belle-Epine, célèbre par la halte qu'y fit Napoléon le 30 mars 1814, alors qu'accourant en toute hâte de la Champagne il rencontra la tête de colonne des maréchaux Marmont et Mortier, et apprit du général Belliard que Paris venait d'être contraint de capituler.

L'inconnu qui avait d'abord remis les quatre chevaux du malheureux charretier Thoulet dans l'auberge du sieur Armandat, où il était arrivé à cinq heures du matin, et qui plus tard, vers huit heures, avait été en proposer la vente à vil prix au sieur Lafosse, avait eu des rapports assez prolongés avec eux pour qu'ils eussent pu donner son signalement avec beaucoup de précision à la justice, et pour que le souvenir de sa personne et de ses traits fût resté gravé dans leur mémoire.

Or, hier, parmi les personnes en grand nombre, marchands, courtiers ou garçons, qui assistaient à la vente de Belleville, le sieur Lafosse remarqua un individu dont la ressemblance frappante avec celui qui lui avait amené, le 14 septembre, les chevaux du roulier assassiné, produisit sur lui une vive impression. Avant de faire part de ses soupçons à l'autorité, il voulut toutefois s'assurer qu'il n'était pas le jouet d'une illusion, et prenant à part le sieur Armandat, il lui indiqua du geste l'homme qu'il avait remarqué et lui demanda s'il ne se rappelait pas l'avoir vu déjà. Le sieur Armandat fut impressionné de la même manière que M. Lafosse à la vue de cet homme, et leur opinion sur son identité se corroborant ainsi, ils se rendirent immédiatement près du brigadier de gendarmerie de la commune, auquel ils firent part de leurs soupçons.

Cet individu fut aussitôt arrêté et conduit au bureau du commissaire local, qui le fit diriger sans retard sur le dépôt de la préfecture de police. Ce matin, il a été confronté avec plusieurs des témoins qui avaient été précédemment entendus dans l'enquête à laquelle avait donné lieu l'assassinat du roulier de l'entreprise du roulage général de France. Tous à peu près ont cru reconnaître l'individu qui leur était représenté pour celui qu'ils avaient vu au faubourg Saint-Antoine, le 14 septembre, amenant des chevaux et cherchant à les vendre.

On se rappelle sans doute que cet individu, que le sieur Lafosse avait tout d'abord soupçonné d'avoir volé les chevaux, parce qu'il ne demandait que 350 fr. de chacun d'eux, bien qu'ils en valussent au moins 800, avait dit, lorsque ce marchand lui demandait s'il avait des papiers en règle, qu'il était fermier à Méru, qu'il avait été employé dans le service des omnibus, et que l'un des administrateurs, M. Moreau, le connaissait, et répondrait de lui au besoin. L'individu arrêté a en effet l'accent particulier aux habitants de la localité où Méru est situé; il ne avait été employé aux omnibus, et proteste être complètement étranger à l'assassinat commis à la Belle-Epine sur la personne du roulier Thoulet.

La suite de l'instruction fera connaître ce qu'il faut penser de ces dénégations.

— Dans le compte rendu de la Chambre des requêtes de la Cour de cassation (Voir la Gazette des Tribunaux du 29 janvier) on a omis d'indiquer M. Bos, avocat qui a porté la parole dans l'affaire Mourgues contre Cavalier.

ÉTRANGER.

— POLOGNE (Varsovie), 18 janvier. — L'un des prisonniers d'Etat détenus dans les cachots souterrains de la citadelle de Varsovie, s'est suicidé d'une manière affreuse. Il a placé une lampe allumée sous son lit, et s'est laissé ainsi brûler. Sur l'un des murs de sa cellule on a trouvé tracés de sa main, avec du blanc d'Espagne, quelques lignes où il annonçait que, poussé au désespoir par les mauvais traitements qu'on lui faisait subir tous les jours, et parce qu'on lui refusait constamment de voir le jour, il s'était décidé à s'ôter la vie par le feu, seul moyen qui fût à sa disposition pour exécuter ce dessein.

Un autre prisonnier politique qui se trouvait dans un cachot voisin a perdu la raison en apprenant le suicide de son compagnon d'infortune, et il a fallu le transporter à l'hospice des aliénés de Varsovie.

Ces affligentes nouvelles ont produit ici une sensation aussi profonde que générale, et ont causé une très-grande inquiétude dans les nombreuses familles qui ont des parents parmi les détenus de la citadelle, car les autorités refusent de dire les noms de la personne qui s'est suicidée et de celle qui a été frappée de folie.

SUISSE (Lucerne), le 28 janvier. — Une nouvelle infraction vient d'être commise aux traités en vigueur entre

la France et la confédération Helvétique. Voici les circonstances de cette affaire:

M. Jacques-Antoine Erhard, jeune négociant français, établi à Lucerne depuis quelques années, étant sur le point d'épouser une jeune personne appartenant à l'une de nos familles patriciennes, s'adressa au curé de la paroisse de sa fiancée pour contracter ce mariage. On sait qu'en Suisse les membres du clergé sont officiers de l'état civil.

Le curé déclara que pour le moment il ne pouvait procéder au mariage en question, parce que M. Erhard ne remplissait pas exactement ses devoirs religieux, et il exigea, comme condition sine qua non, avant de donner la bénédiction nuptiale, que le futur époux, pendant un espace de temps, se livrât chaque jour à une foule de pratiques de dévotion extrêmement minutieuses.

M. Erhard ne voulant pas se soumettre à cette exigence, convint avec sa fiancée qu'ils feraient célébrer leur mariage civilement en France, ce qui fut exécuté par M. le maire de Strasbourg, ville natale de M. Erhard, et immédiatement après les nouveaux mariés revinrent à Lucerne.

Le lendemain de leur arrivée dans notre capitale, M. le directeur de la police adressa à M. Erhard une lettre, où il l'invitait à faire bénir son mariage à l'église, attendu que le mariage civil était inconnu en Suisse, et contraire aux opinions et aux mœurs de la population.

M. Erhard voulait se rendre à cette invitation, et il requit le curé de célébrer son mariage; mais cet ecclésiastique répondit qu'après avoir accompli la condition déjà posée par lui, à laquelle il ajouta cette autre: « Que les deux époux se sépareraient sur-le-champ, et demeureraient entièrement séparés jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la bénédiction nuptiale. »

M. Erhard répéta au curé son refus, et déclara qu'il renonçait aux cérémonies de l'église.

Quelques jours après, on lui notifia une décision du directeur de la police, portant qu'il aurait à faire célébrer son mariage à l'église, et que dans le cas contraire il serait expulsé de la ville et du canton de Lucerne.

M. Erhard, à son tour, a fait signifier au chef de la police une protestation formelle contre cette mesure, se fondant sur ce qu'il est né en France, et citoyen français; que les traités existants entre les deux pays accordent aux citoyens de l'un et de l'autre de ces Etats, sans distinction de culte, et sans pouvoir être astreint à aucune pratique religieuse, la liberté de s'établir respectivement sur tous les points de la France ou de la Suisse, et où il leur plairait; et que, indépendamment de cela, il ne se trouvait placé dans aucune des conditions qui pourraient motiver légalement son exclusion du territoire de la confédération suisse.

Le directeur de la police ayant maintenu sa décision, M. Erhard a adressé une réclamation à M. l'ambassadeur de France à Berne.

VARIÉTÉS

REVUE PARLEMENTAIRE.

DISCUSSION DE L'ADRESSE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Un mot encore, avant de recommencer avec la Chambre des députés une semaine nouvelle; un mot, au point de vue des orateurs, sur les trois ou quatre séances où s'est débattue la question du Conseil royal, que nous avons déjà racontée au point de vue des faits, et sur la journée de samedi, que nous avons laissée en arrière. Les noms, pour la plupart, ont souvent passé sous nos yeux; la mine des talens parlementaires peut être féconde, mais elle n'est point inépuisable; les dons de la parole n'ont pas été prodigués à tous les élus de la nation, comme ils le furent jadis aux douze apôtres. Les émotions et les joies de la tribune appartiennent donc toujours aux mêmes acteurs, et la tâche du critique n'en devient que plus difficile et plus laborieuse. Toutefois, l'éloquence politique est un parler aux mille fleurs, où, si les couleurs entremêlées ne présentent tout d'abord à l'œil du promeneur ébloui que de grandes masses, des oppositions vigoureuses, de vastes ensembles noyés dans la lumière ou dans l'ombre, un regard plus exercé découvre peu à peu des tons incessamment variés, des détails innombrables, des nuances sans fin. Les vrais orateurs savent habilement différencier leur manière, se plier sans effort à toutes les exigences de leur sujet; tantôt on les voit s'élever avec ardeur, jeter le cri de la passion, entraîner à leur suite les imaginations surexcitées, appeler à leur aide les élans impétueux et les mouvements désordonnés; tantôt on les retrouve, s'avancant d'un pas vigoureux, mais égal et paisible, d'un air souriant ou majestueux, semant à droite et à gauche les brillantes clartés ou les rayonnements austères de leur intelligence, s'imposant à tous les esprits par la netteté de leurs raisonnements ou la gravité calme de leurs affirmations.

Ce n'est pas qu'il y ait, à cet égard, de bien vives surprises à attendre de l'honorable M. Béchard, avocat fort distingué de province, qui a la voix claire et sonore, et le geste noble, mais qui, redoutant les périls de l'improvisation, préfère modestement se draper dans les langues du discours écrit. Nous n'avons pas non plus à insister sur les moyens oratoires de M. Dubois (de la Loire-Inférieure), qui ne semble avoir à la tribune qu'une préoccupation, qu'un but: modérer les emportements de sa parole ardente et fougueuse, qui, une fois lancée sur la pente mauvaise de l'irritation sans frein, se cabre comme un coursier indompté, se renverse sur elle-même, et expire au sein des plus tristes convulsions.

Mais conviendrait-il de traiter aussi légèrement l'éloquence ministérielle de M. de Salvandy? M. le ministre de l'instruction publique, à la bonne heure! voilà un orateur facile, abondant, varié, magnifique. Facile, on le sait: la parole s'échappe comme un torrent de ses lèvres; abondant, on a pu tout récemment en juger; varié, qui n'a, ce jour-là, admiré la fertilité merveilleuse et les ressources incroyables de son esprit subtil? magnifique, c'est M. Thiers lui-même qui l'a dit en pleine tribune.

Certes, on se souviendra longtemps de cette mémorable harangue de mercredi dernier, où M. le ministre défendit avec une si persévérante vigueur son œuvre quasi impériale. Quel feu! quelle dignité! quelle puissance! quelle sécularité d'attitude et quelle sublime confiance en soi-même! Comme il était noble et grand, cet improvisateur, dont le pied touchait à la terre, mais dont l'intelligence s'élevait jusqu'aux cieux! Que d'idées il a remuées, au grand ébahissement de l'assemblée, pendant ce long espace de trois heures! Idées confuses peut-être, images pleines d'ombres, aperçus nébuleux, mais ensemble puissant après tout, saisissant, grandiose, comme tout ce qui est mystérieux. La Chambre l'écoutait, l'œil fixé sur son geste et sur sa pensée, dans une anxiété silencieuse, avec un recueillement sans égal: elle le voyait s'agiter dans un milieu tour à tour lumineux et obscur, soulever dans sa marche vagabonde la poussière des chemins, disparaître sous un nuage épais, revenir au soleil, puis s'évanouir de nouveau, puis reparaitre encore. Elle ne pouvait toujours suivre dans ses brusques écarts l'imagination capricieuse et féconde de l'orateur; mais elle n'en tendait pas moins l'oreille; elle était à M. de Salvandy ce que l'écolier studieux est au maître, un auditeur égaré parfois au sein des ténèbres de l'explication, mais attentif quand même. Elle a espéré jusqu'à la fin voir surgir du fond de ces obscurités une lumière pure, éclatante et

radieuse; et, l'ayant attendue en vain, elle a courbé humblement la tête, et s'est frappée trois fois la poitrine, parce que, s'il était évident qu'elle ne comprenait qu'à demi, il ne pouvait pas l'être que M. de Salvandy ne se fût pas entièrement compris.

Ce qu'il y a eu de plus curieux, du reste, dans ce débat, ce n'est point la solennelle et nuageuse majesté de M. le ministre de l'instruction publique, c'est l'habileté prestigieuse avec laquelle il a été personnellement entrepris et saisi par l'honorable M. Thiers. Ce petit homme, à la voix si enroulée, à l'accent si disgracieux, aux dehors si mesquins, est vraiment un esprit étourdissant et un dange-reux adversaire. C'est une causerie fine, élégante, enjouée, pétillante, malicieuse, presque le sans-façon et le trait de Voltaire. Depuis le grand écrivain du dix-huitième siècle, personne dans notre pays n'a manié avec plus de sûreté et d'adresse l'arme nationale et, avant tout, parisienne, de l'ironie. L'orateur ne s'élance pas brusquement et d'un air incivil sur son ennemi. Non certes, il tourne légèrement autour lui, voltige doucement sur sa tête, l'effleure de temps à autre de son aile, l'endort peu à peu sous le charme de sa parole caressante et gracieuse. Ce n'est qu'après l'avoir fasciné par les séduisantes coquetteries de son intarissable verve, qu'il commence à l'égratigner de son ongle rose et poli, à le mordre de ses dents blanches et aiguës, à le secouer et à le pétrir à son aise. Mais il met à cela tant de gentillesse, de vivacité et d'atticisme, ses épigrammes sont si artistement voilées, son visage s'illumine d'un sourire si fin, sa pose a un si grand air de bonhomie, que le patient se sent presque désarmé; il ne peut se fâcher ni se plaindre; force lui est de se taire, de rire et de se résigner. Puis M. Thiers se lasse de ce jeu pour lui si facile; il passe, par des transitions ménagées avec art, à des sujets plus élevés et plus graves; il cède à l'entraînement de ses pensées; sa voix s'éclaircit alors, son geste devient plus rapide et s'empresse même d'une certaine noblesse; son œil brille; il frappe à coups redoublés le marbre de la tribune; l'inspiration l'a, pour ainsi dire, transfiguré; son talent oratoire a tout à coup grandi, sans rien perdre de sa netteté et de sa force; il est chaleureux, pressant, énergique, incisif, aussi éloquent qu'il était tout à l'heure spirituel et atrayant, aussi sûr d'émuouvoir la Chambre qu'il l'était naguère de la charmer.

L'honorable M. Dupin n'a dit qu'un seul mot dans ces débats universitaires, mais il s'est montré, comme à son ordinaire, vigoureux, lucide, précis. Son rôle habituel est d'éclaircir les questions égarées dans le dédale des considérations et des hypothèses, d'indiquer le but que les orateurs et l'assemblée ont perdu de vue, d'exprimer avec une rare netteté ce que l'instinct de chacun lui a révélé, mais ce que personne autre ne saurait dire. Nous le retrouverons sans doute; nous aurons occasion d'étudier plus à loisir ce talent original, âpre, heurté, entaché d'un peu trop de rudesse, mais puissant par l'à-propos et le nerf de ses saillies, par l'autorité de son bon sens et de ses lumières. M. le ministre des affaires étrangères a aussi, nous ne nous en souvenons que trop, figuré dans ce tournoi; mais il n'y a point déployé de qualités nouvelles. C'est toujours la même forme austère, philosophique, professorale, et qui, cette fois, oscillait perpétuellement entre la grandeur et l'émphase. L'éloquence de M. Guizot laisse parfois à désirer sous le rapport de l'art et de la souplesse: l'esprit ne lui sied pas; le trait ne la sollicite guère; l'aisance, la grâce, la variété, ne fraient que rarement avec elle: c'est une belle corde, bien vibrante, bien sonore, bien pure, mais qui peut-être, au gré du public capricieux et mobile, rend trop souvent la même note. Pour les Athéniens modernes, comme on nous appelle dans le monde, l'antique histoire d'Aristide-le-Juste est un souvenir national.

Tel a été, au point de vue des orateurs, ce débat de trois jours; le reste de la séance de vendredi, ramenée brusquement dans les voies de la politique extérieure, s'est perdu au milieu du bruit. L'honorable M. Mauguin était pourtant à la tribune; M. Mauguin, cet orateur fougueux des premières années de Juillet, cet improvisateur brillant, incisif, passionné, qui, au temps des luttes à main armée des partisans descendus dans la rue, soulevait au Palais-Bourbon de si redoutables tempêtes; M. Mauguin, cet infatigable apôtre de la propagande révolutionnaire, dont l'éloquence est de si beaux jours, cet ennemi acharné de la politique de résistance et de paix, qui excitait de si vifs treassemens de fureur dans l'âme de l'indomptable Casimir Périer, mort à la peine sur son banc de douleur. Hélas! tout change ici bas, et les renommées de circonstance passent comme les heures; l'isolement jette un voile sur les plus nobles intelligences. M. Mauguin marche seul aujourd'hui; il erre solitaire dans la Chambre; son étoile incline vers l'horizon. Il n'entend plus jamais bruire à son oreille ce murmure approbateur des oppositions, qui éclate parfois en cris d'enthousiasme; il ne sent plus mugir derrière lui ce bataillon sacré d'interrompteurs, dont les braves ardents donnaient tant de hardiesse à ses accusations, tant de puissance à sa verve. L'ex-tribun vit tout seul; il n'est enrôlé dans les rangs d'aucun parti; il n'appartient à aucune nuance; l'esprit d'indiscipline et la mobilité d'idées l'ont perdu. La scène s'est d'ailleurs transformée; les épées sont rentrées dans le fourreau; l'émeute ne menace plus; faute d'aliments, la fougue de l'orateur a dû s'éteindre. Les passions sommeillent, l'air est calme partout, l'atmosphère sereine; le rôle parlementaire de M. Mauguin semble fini. C'est une royauté déchu, qui conserve encore un certain prestige de grandeur et de dignité, mais qui n'a plus de jeunesse, plus de force, plus d'espoir.

Samedi, l'intérêt que n'avait pu faire naître la veille le pèlerinage entrepris par M. Mauguin sur les côtes de l'Algérie et de la Grande-Bretagne, s'est éveillé dès le début. Nous sommes en plein champ politique; il s'agit du Texas, des Etats-Unis, de l'Angleterre, du principe de neutralité, de la liberté des mers, de l'indépendance et de la dignité des relations internationales, et l'honorable M. Berryer occupe la tribune. L'assemblée est nombreuse, attentive, recueillie; tous les bancs sont garnis; MM. les pairs envahissent le pourtour de l'amphithéâtre; les galeries surchargées font mine de plier sous le faix. C'est que l'orateur est un de ces rares privilégiés de l'éloquence, auxquels la nature, dans un de ses jours de contentement et de fête, a tout prodigué; un organe harmonieux et sonore, un geste élégant, et noble, un œil humide et brillant, un front élevé, une prestance remarquable, une attitude majestueuse, et, ce qui vaut mieux, une belle et vaste intelligence pour mettre en jeu tous ces merveilleux éléments de succès. M. Berryer est en effet un des plus éloquents orateurs de la Chambre élective, le plus éloquent peut-être, dans la véritable acception du mot. Il lui manque sans doute la sublimité de la pensée et la pureté de la forme grammaticale, mais il a au plus haut degré la passion: la passion! ce vaillant et chevaleresque auxiliaire qui exerce un empire si soudain sur l'esprit des grandes assemblées. Sa force principale n'est pas le raisonnement; son point d'appui n'est pas la conviction; son arme n'est point le glaive tranchant et acéré de la logique: c'est la passion avec tous ses mouvements désordonnés, toutes ses fiévreuses agitations, toutes ses glorieuses et triomphantes colères. La tribune est pour lui un trépid: il s'y exalte jusqu'aux larmes, jusqu'à l'enthousiasme, en acteur consommé, ou plutôt en grand artiste. Quand la passion s'em-

pare de lui, elle le pénètre tout entier, et le secoue avec une vigueur extrême; c'est en lui comme un bouillonnement impétueux, comme une violente tempête. La sueur coule sur son front; ses tempes se gonflent; son regard étincelle ou se noie; il haïe, son cœur bondit, sa poitrine se soulève, une angoisse profonde se peint sur ses traits; les mots sortent pressés, heurtés, entrecoupés de sa bouche; il est dominé, entraîné, poussé comme par un Dieu inconnu. L'assemblée, oubliant pour un moment la couleur de son drapeau, se suspend à ses lèvres; l'homme de parti n'existe plus pour elle; il ne reste que le tribun, l'artiste possédé du démon de l'improvisation qui darde çà et là les flammes de son éloquence dans l'espace, et les fait retomber en gerbes lumineuses. M. Berryer était samedi dans un des meilleurs jours de sa puissance oratoire, dans toute la splendeur de son inspiration; sa parole s'épandait en jets brûlants, vigoureux et rapides. La période, l'image, la métaphore, l'astrophore, l'invocation, tout se mêlait, se croisait, s'enchevêtrait dans sa harangue avec un magnifique désordre. Depuis longtemps la Chambre ne l'avait vu si vivant, si énergique, si complètement lui-même, si beau.

M. le ministre des affaires étrangères lui a répondu, mais ses forces étaient épuisées, ainsi qu'il le disait lui-même; les luttes des jours derniers avaient fatigué cette âme dévorée des soucis du pouvoir. La mêlée n'a donc pas été vive; au conflit des discours a succédé, sans autre délai, la bataille des votes; et l'amendement de M. Berryer, soutenu par les oppositions, a été rejeté, comme on sait, à une forte majorité.

Mais il s'est représenté aujourd'hui sous une forme nouvelle, adouci, atténué, apaisé en quelque sorte par un orateur nouveau. C'est un des aides-de-camp de l'honorable M. Thiers qui l'a remis en scène, après en avoir prudemment éteint la vivacité première. Le cabinet pourtant ne l'a pas mieux accueilli; c'est que, pour avoir passé des mains de M. Berryer aux mains plus constitutionnelles de M. de Rémusat, l'amendement n'en était pas moins un blâme au passé, un soupçon à l'avenir. L'ancien membre de l'administration du 1^{er} mars ne professe pas pour le ministre actuel un dévouement plus chaleureux et plus sincère que le chef du parti légitimiste; il a seulement l'inspiration moins haute, moins d'or et moins d'éclat. M. de Rémusat, en effet, est plutôt un élégant diseur de salon qu'un improvisateur familiarisé avec les hardieses et les magnificences de l'éloquence parlementaire; les grandes manifestations oratoires ne lui conviennent pas. Il s'est établi à la tribune d'un air dégagé, avec une aisance parfaite; il a la voix sonore, le débit net, le geste de bon ton, l'apparence fort noble; mais il n'a point, à vrai dire, d'éloquence; il ignore l'art des mouvements impétueux; il n'a pas l'accent de la passion; l'énergie des convictions obstinées ne s'harmonise guère avec sa nature aimable et facile. Il lui faut des situations moyennes, un milieu sans orages, tout au plus cette agitation sans profondeur qui enfante les sourdes rumeurs, et jamais la menace ou l'enthousiasme, car il cause plutôt qu'il ne harangue; sa physionomie, souriante et ouverte, n'a rien qui ressemble à la face rude et heurtée des tribuns populaires. C'est un homme d'esprit, une intelligence calme, un vrai tempérament d'académicien, ainsi que l'a tout récemment compris l'Académie des Quarante, au sein de laquelle il ira bientôt prendre place. Il y a quelque chose en lui qui plaît et qui attire; mais la Chambre, qui aime à l'entendre, ne reconnaît en lui aucun des caractères de la force et de l'autorité.

Aussi M. le ministre des affaires étrangères, qui lui avait succédé, allait-il l'étoffer sous les musculouses étreintes de son éloquence hautaine, lorsque M. Thiers est soudainement apparu. Le généralissime des oppositions avait vu le péril de son lieutenant, et il accourait à son aide. Entre M. Guizot et lui la lutte est aussitôt devenue personnelle; les deux adversaires se valaient. Prompt comme l'éclair, l'orateur du centre gauche s'est élancé; il a fondu tête baissée sur le ministre immobile et silencieux, et l'a saisi corps à corps avec une audace et une vigueur singulières. Le sourire du triomphe errait sur ses lèvres; son geste était vif, rapide, pressé; son argumentation brève, précise, entraînant, impitoyable; sa pensée plus vite que sa parole. L'honorable M. Guizot a été un instant ébranlé; par un effet de tactique qui lui est assez habituel, à la véhémence de son ardent antagoniste il a voulu opposer le dédain et le calme, mais les clameurs des partis irrités ne l'ont pas permis. Au bruit des interruptions déchainées à gauche, il a levé la tête; son regard s'est enflammé; son front s'est plissé, il a étendu la main en signe de domination vers les centres dociles à son commandement; l'homme d'Etat s'est effacé sous le professeur de Sorbonne, et sa bouche a laissé tomber des paroles amères. Peu à peu cependant la tempête, si près d'éclater, s'est éloignée; les murmures se sont éteints, et le visage de l'orateur a repris alors son expression grave et austère. Le débat était terminé; M. de Rémusat, debout à son banc, n'était pas homme à le pénétrer d'une chaleur nouvelle; la Chambre impatiente a réclamé le scrutin de division, et l'on a passé au vote. L'amendement a été rejeté à la majorité de 233 voix contre 165.

La journée n'était point finie toutefois; et le droit de visite, si souvent enterré, allait renaitre sous les pas agueris de l'infatigable M. Billault. Matière ingrate, texte épuisé; qui en doute? L'assemblée, malgré tout, a persévérément écouté. C'est que M. Billault possède à un très haut degré le talent d'exposer, le mérite de la clarté uni à une remarquable pureté de style et à une rare science des faits. Dans les questions d'affaires il ne va rien chercher au-delà du sujet, il ne s'égaré point mal à propos dans un dédale sans fin de considérations et d'hypothèses; il se garde bien d'entreprendre, à travers le monde, qui est si grand, de ces voyages périlleux où tant d'autres ont échoué. Il reste où il a besoin; il excelle à renfermer son raisonnement dans le cercle rigoureux du nécessaire et de l'utile; il n'en appelle point aux sentiments ou aux instincts, mais à l'intelligence de son auditoire; il aspire à convaincre, non à émouvoir. Pour porter la lumière dans les esprits, il ne néglige rien, sans aller cependant jusqu'à l'abus du détail et de la minutie; il établit son thème sur une base nette et précise; il en parcourt avec méthode tous les points de vue, en étudie tous les aspects, en sonde tous les mystères, en exprime simplement toutes les conséquences. C'est pourquoi la Chambre l'écoute jusqu'au bout, sans distraction, sans fatigue, bien que le discours soit long et l'heure déjà fort avancée. Comment s'en étonner? Elle a si rarement l'occasion d'entendre des esprits pratiques, des talents positifs, pour tout dire, des hommes d'affaires!

— La vogue des bals de l'Ecole lyrique est à son comble. Mercredi dernier, malgré le bal de la Liste civile, la jolie salle de la Tour-Auvergne possédait les plus jolies femmes à la mode; il est vrai de dire qu'il n'est rien de plus ravissant que ces fêtes de nuit, où l'on trouve tout le confortable désirable, car c'est sans contredit le plus joli bal de Paris sous le rapport du bon ton; sans exclure l'entrain et la gaieté, chacun s'y amuse, et chacun y revient. C'est mercredi 4 février qu'aura lieu le sixième bal. — On se fait inscrire pour les souscriptions à l'administration, rue de la Tour-Auvergne, 18, de midi à quatre heures.

CHIENS ET SINGES SAVANS. Ils sont visibles tous les soirs au Jardin-Turc. Ces honnêtes caniches et ces braves macaques, sont arrivés

par l'emolvi bien gradué du foug et du morceau du sucre, à posséder des talents dont bien des hommes sont privés.

Est-il beaucoup de poètes qui sachent se présenter, saluer la compagnie et faire la révérence à la maîtresse de la maison, comme ce barbet, qui semble rire dans ses moustaches, et dont l'œil presque humain épouvante d'intelligence?

Ce ceropithèque, dont la queue proprement roulée et ficelée, est contenue par une collette de velours épinglé, n'a-t-il pas toutes les manières d'un vrai marquis? Ne dirait-on pas qu'il vient du petit levrier de la du Barry? Comme il fourre avec un air de grand seigneur sa patte velue dans l'interstice de son gilet élégamment débraillé; comme il tire de sa poche la petite bonbonnière remplie de pastilles, en offre aux dames, et résiste vertueusement à la tentation de fourrer le tout dans ses joues, comme ferait un singe qui n'aurait pas suivi les Académies.

Dans le théâtre on ont lieu ces exercices, il y a un orchestre, des décorations, une installation dramatique complète.

Quand la toile se lève, messieurs les singes sont à table; leur cornac se tient par derrière, comme le médecin de Sancho Pança dans l'île de Barataria, sans doute pour les empêcher de compromettre leur santé par quelque excès de gourmandise.

Arrive un jeune sapajou habillé en pâtissier; il apporte dans un panier des gâteaux et autres friandises, au grand contentement des convives, dont les yeux pétillent de joie, et qui brochant des babines avec la plus grande activité. Les voyages multipliés du pauvre sapajou ne peuvent suffire à leur consommation, et si le maître n'intervenait, ils se donneraient assurément une indigestion.

Rien n'est plus risible que la mélancolie avec laquelle le singe de service détache, quand on ne le regarde pas, les barytes de la bougie, et les avale pitement.

Un des singes, le plus gros et le plus méchant, est habillé en capitaine; il montre son passeport, tire son sabre et le remet dans le fourreau, tout cela de fort mauvaise grâce, car son état le plus habituel semble être l'exaspération.

Le repas desservi, on assiste aux exercices des trois Anriol de l'espèce canine, qui travaillent la tête en bas, sur les pattes de devant. Le chien-tigre est celui des trois clowns qui a obtenu le plus de succès, bien qu'il soit, au dire du maître, d'une espèce très difficile à dresser.

On voit ensuite défilé l'infanterie comique. Le général est un singe monté sur un chien; les soldats sont des chiens ayant le fourreau, le sac sur le dos, qui se suivent comme des capucins de carte, celui qui est derrière appuyant sa patte sur l'épaule de celui qui est devant. Au moindre faux pas du chef de file, toute la rangée tombe de la façon la plus grotesque, et fait, pour se replacer, des contorsions à poulter de rire.

Le voyage de M^{me} Patafia succéda à cette revue. M^{me} Patafia est une jeune lettrée pleine de coquetterie et d'élégance, aux manières aristocratiques, qui demande sa voiture d'un air de duchesse, et se promène en affectant un dédain nonchalant, un

ennui de bon goût qu'enverrait plus d'une petite maîtresse. Pendant le trajet une roue se casse, la voiture verse, M^{me} Patafia s'évanouit; son groom et son cocher, singes pleins d'égards et d'humanité, l'emportent respectueusement hors de la scène.

Le sapajou-pâtissier du commencement s'est élevé à la dignité d'acrobate. On lui met du blanc d'Espagne sous les mains de derrière, ni plus ni moins qu'à M. Plégo et à M^{lle} Antonini, un balancier aux mains de devant, et il exécute tous les tours de force d'un danseur de corde accompli, et cela parfaitement en mesure.

Le gros singe acrobate et grognon dont on a parlé plus haut, fait, tout en rechargant, et en montrant les dents à son maître, des merveilles sur une balance lancée à tout essor. L'estrémacion, tire des coups de fusil, remet son sabre au fourreau, opération fort difficile au milieu des oscillations de l'escarpolette.

Le spectacle se termine par l'attaque et la prise du fort de Mazagan.

On a négligé des intermèdes, où l'on voit un bouledogue dont la physionomie rappelle les traits gracieux de feu Mylor, en son vivant chien de Jadin, et collaborateur des Impressions de voyage d'Alexandre Dumas. Ce bouledogue, à l'instar du célèbre Maroccan, connu pour la force de sa mâchoire, s'enlève dans une roue d'artifice.

Il faut faire encore cette remarque, que tous les infirmes, des entremêlés de pécards et de feux du Beugale, sont confiés exclusivement à des chiens. Les singes ont un goût très médiocre pour la fusillade, ce qui prouve leur esprit.

— Les améliorations introduites dans la publication de la nouvelle collection de la Revue de législation et de jurisprudence, qui paraît depuis janvier 1845, ont ajouté encore à l'importance de ce recueil, en permettant de donner plus d'extension aux travaux de jurisprudence pratique, et un complément de l'Académie des sciences morales et politiques. La seconde année de cette nouvelle collection vient de commencer (Voyez nos Annonces); les personnes qui en y souscrivent prendront en même temps la première année, ne paieront les deux années que 40 fr., au lieu de 44 fr. (franc de port). L'ancienne collection décennale (octobre 1834-décembre 1844), qui se compose de 21 volumes et de la table décennale, se vend séparément 160 fr. et 200 fr. avec les trois volumes de l'année 1845, et l'abonnement à l'année 1846 (en tout vingt-huit volumes in-8°).

— ASSURANCES MILITAIRES DALIFOL, rue des Lions-St-Paul, 3, seule maison qui fait un dépôt de fonds égal au prix de l'assurance, entre les mains des familles. 21^e année. Aucun de ses assurés, depuis cette époque, n'a quitté ses foyers. Paiement après libération.

— Dans notre numéro de vendredi dernier, nous avons inséré les honorables attestations qui ont été délivrées à M. Pierre SIMON, c'est donc rendre un véritable service au public

en reproduisant un de ces nombreux certificats. On ne saurait recommander trop vivement un praticien aussi habile pour la cure des hernies.

Monsieur Simon, J'ai l'honneur de vous annoncer que le traitement que vous avez employé à Monsieur..., de cette ville, a parfaitement réussi. Il y avait plusieurs années qu'il souffrait d'une hernie inguinale malgré l'emploi d'un bandage. Il est parfaitement guéri. Je me fais un plaisir de vous annoncer cette cure, et vous permets de la publier.

Agréé, Monsieur, mes civilités. E. BAISSE, Médecin des Hospices, à Béziers, département de l'Hérault. Le 16 septembre 1845.

S'adresser à l'auteur, M. Pierre SIMON, herniaire-bandagiste, aux Herbiers, département de la Vendée. Donner l'adresse amplément et lisiblement. (Affranchir.)

SPECTACLES DU 3 FEVRIER. OPÉRA. — Français. — Virginie, la Famille Poisson. Opéra-Comique. — 1^{re} de Les Mousquetaires de la Reine. Italiens. — Il Matrimonio segreto. Opéra. — Diogène. Vaudeville. — Riche d'amour, la Mansarde du crime. Variétés. — Le Mousse, Roquetteville. Gymnase. — Un Nuage au ciel, la Mère de Famille, la Loi. Palais-Royal. — Vert-Vert, les Pommes de terre. Porte-Saint-Martin. — Représentation extraordinaire. Gaité. — Atar-Gull. Ambigu. — Les Mousquetaires. Cirque National. — Cheval du Diable. Comte. — Le Chemin de fer de Paris à la Lune. Folies. — Moustache. Diorama. — (Rue de la Douane). — L'Eglise Saint-Marc. Soirées fantastiques de Robert-Houdin, galerie de Valois, 164, Palais-Royal, à 8 heures du soir.

VENTES. AUDIENCE DES CRIÉES. Paris. TERRAINS A PARIS. Etude de M^e de BÉNAZE, avoué, rue de mise à prix. — Vente sur licitation entre majeurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais-de-Justice à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre dudit Tribunal, une heure de relevée, le mercredi 11 février 1846, en six lots.

De Terrains, dépendant de la succession de M. Jacques Lafitte, situés à Paris, près le canal Saint-Martin, entre la rue Grange-aux-Belles et ce canal, et aboutissant à la rue projetée.

Mises à prix réduites : Premier lot, d'une contenance de 1021 mètres. 20,000 fr. Deuxième lot, d'une contenance de 1090 mètres 84 centi-

mètres suivant le jugement du 22 août 1845, et 1090 mètres 24 centimètres d'après nouveau mesurage. Troisième lot, d'une contenance de 1416 mètres 93 centimètres suivant le même jugement, et 1541 mètres 46 centimètres nouveau mesurage. Quatrième lot, d'une contenance de 619 mètres 20 centimètres suivant le même jugement, et 619 mètres 74 centimètres nouveau mesurage. Cinquième lot, d'une contenance de 668 mètres 78 centimètres suivant le même jugement, et 681 mètres 54 centimètres nouveau mesurage. Sixième lot, d'une contenance de 661 mètres 18 centimètres suivant le même jugement, et 635 mètres 92 centimètres nouveau mesurage.

S'adresser, pour les renseignements : 1^o A M^e de BÉNAZE, avoué, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, 7, dépositaire d'une copie du cahier des charges et d'un plan; 2^o A M^e Martin, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 46; 3^o A M^e Aumont-Thiéville, notaire, boulevard Saint-Denis, 19; 4^o A M^e Jamin, notaire à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 3; 5^o A M^e Pellerin, rue Lepelletier, 16. A Versailles. MAISON, 8 PIÈCES DE TERRE. Etude de M^e Mes- sieur NIEU, avoué à Ver- sailles. — Vente sur licitation entre majeurs et mineurs, étrangers et Français, en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles, le jeudi 30 février 1846, et en 12 lots. 1^o D'une Maison avec cour, jardin et dépendances, sises à Virvilly, grande rue de l'Eglise; 2^o D'un Corps de bâtiments, d'une petite Maison et d'un Grange, au audit Virvilly; 3^o Et de huit Pièces de terre, situées sur les terroirs de Virvilly, Chavilly et Zelizy. Le tout près Versailles, et à côté du chemin de fer de la rive gauche. Sur la mise à prix, notamment de 10,000 francs pour la maison principale. S'adresser, pour les renseignements et conditions de l'enchère : 1^o A M^e Mesnier, avoué poursuivant, place Hoche, 13; 2^o A M^e Ledière, avoué coadjuteur, rue de la Pompe, 12; 3^o A M^e Remond, avoué coadjuteur, rue Neuve, 55; 4^o Et à M^e Finot, notaire, place Hoche, 12. (112)

CHAMBRE ET ÉTUDES DE NOTAIRES. MAISON A PARIS. Etude de M^e BEAUFU, notaire à Paris, rue Sainte-Anne, 51. — A vendre par adjudication volontaire, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e Beaufu, l'un d'eux, le mardi 3 mars 1846, une Maison, située à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 42, avec terrain propre à bâtir, le tout d'une contenance de 338 mètres 13 centimètres environ. Revenu susceptible d'augmentation, 6,205 fr. Mise à prix : 90,000 francs. Il suffira d'une seule enchère pour que l'adjudication soit prononcée. S'adresser à M^e Beaufu, notaire à Paris, rue Sainte-Anne, 51. (116)

REVUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

Publiée sous la direction de MM. TROPLONG, GIRAUD, LABOULAYE, FAUSTIN-HÉLIE, ORTOLAN et WOLOSKI.

NOUVELLE COLLECTION. --- DEUXIÈME ANNÉE.

La nouvelle Collection de cet important recueil a commencé avec l'année 1845, qui comprend trois forts volumes in-8°, et la livraison de janvier commence le premier volume de 1846. Elle contient les articles suivants : I. Antiquités du Droit français, Féodalité, Coutumes, par M. TROPLONG, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation. — II. Des Institutions de Prévoyance et de Retraite pour les classes laborieuses, par M. ORTOLAN, professeur à la Faculté de droit de Paris. — III. DROIT CRIMINEL. Nouveau Code pénal du duché de Bade (article de M. RAUTER, doyen de la Faculté de droit de Strasbourg). — IV. Code pénal de Russie, Manifeste impérial de promulgation. — V. Enseignement du droit, Concours, Lettre de M. BONNIER, professeur à la Faculté de Paris, au Directeur de la REVUE, suivie de quelques Observations par M. WOLOSKI. — VI. REVUE CRITIQUE DE LA JURISPRUDENCE CIVILE, par M. PONT, docteur en droit.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES VIDANGES INODORES

Société en commandite, devant être ultérieurement convertie en société anonyme, sous la raison JACQUES DOMANGE et C^e, boulevard Saint-Martin, 14. Constituée par acte passé devant M^{es} DESPREZ et OUTREBON, notaires à Paris, les 20 et 30 décembre 1845.

1^o Pour l'exploitation, à Paris, des trois modes de vidange, par les FOSSES MOBILES, par le SYSTÈME HUGUIN et par le SYSTÈME ATMOSPHERIQUE;
2^o Pour la cession, en province, des Brevets du Système Huguin, comprenant la désinfection des matières et leur réduction immédiate en poudre.

CAPITAL SOCIAL : 3,000,000 FRANCS, DIVISÉS EN 6,000 ACTIONS DE 500 FRANCS, NOMINATIVES OU AU PORTEUR.

SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT : A Paris, boulevard Saint-Martin, 14. Gérant M. JACQUES DOMANGE.
A la Petite-Vilette, rue de Meaux, 18. Président du Conseil de Surveillance M. le baron de LA BONNADIÈRE.

LES FONDATEURS RESTENT INTÉRESSÉS POUR DEUX MILLIONS DE FRANCS. L'administration admettra de préférence comme actionnaires MM. les propriétaires clients ou devant le devenir, et elle prévient les Souscripteurs qu'elle disposera des actions qui ne seraient pas retirées d'ici au 15 février.

CONSERVATION INDÉFINIE DES CERCUEILS.

Par le procédé Margary. Ce procédé, le meilleur de tous pour la conservation des bois, et le seul définitivement adopté par le gouvernement anglais et par les chemins de fer, peut être appliqué aux cercueils d'ordonnance de l'administration. Le prix ne dépasse pas 20 fr., et quelle que soit la grandeur des cercueils. Le procédé peut être également appliqué aux cercueils déjà enfermés dans les tombes. S'adresser, à l'établissement spécial, à M. A. Gros, rue de Miromesnil, 69, à Paris.

COMPAGNIE DE CITIS ASSURANCE

LE PERDRIEL, TAPPEZAS RAFFRAICHISSANT, POIS ELASTIQUES.

MALADIES SECRÈTES CHAPEAUX DE VELOURS PURE SOIE A 20 FR.

HISTOIRE DE LA BLENNORRÉE URÉTRALE.

Bourse du 2 Février. Pour, en conformité de l'article 493 de la loi du 28 mai 1838, être procédé à la vérification des créances, qui commencent immédiatement après l'expiration de ce délai.

1 ^{er} c.	2 ^{es} c.	3 ^{es} c.	4 ^{es} c.
5 0/0 compt.	122 80	123	122 80
Fin courant	123 80	123	123 80
3 0/0 compt.	83 75	83 75	83 75
Fin courant	83 75	83 75	83 75
Emp. 1844	83 60	83 60	83 60
Fin courant	83 60	83 60	83 60
Naples compt.	100 20	100 20	100 20
Fin courant	100 20	100 20	100 20

AVIS DIVERS. CITADINES. MM. les actionnaires de l'entreprise des Citadines sont invités à se rendre au siège de l'établissement, rue Albert, 2, faubourg du Temple, heure de midi, le 8 mars prochain, pour entendre le rapport des gérants sur la situation de la société pour l'exercice 1845, et procéder à la nomination des commissaires surveillants pour l'exercice 1846.

TRIBUNAL DE COMMERCE. CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur DUCHÈNE aîné, fab. de chapeaux, rue Geoffroy-Langevin, 7, le 7 février à 12 heures (N^o 5832 du gr.).

SEPARATIONS DE CORPS et de Biens. Le 21 janvier : Jugement qui prononce séparation de biens entre F. Fosse-Alexandre CORBY et Louis-François AUBERT, pour risser à Clamart, près Paris, rue du Vieux-Cimetière, 3. Ad. Legendre avoué.

DÉCÈS et INHUMATIONS. Du 30 janvier. M. Pailette de l'île, 39 ans, rue de la Paix 8. — M. Bailly, 68 ans, rue Godeau-Maury, 7. — M. Follé, 46 ans, place Richelieu, 1. — Mlle Clère, 48 ans, rue de Valenciennes, 17. — Mlle Chevalier, 25 ans, rue Ste-Anne, 20. — Mlle Grassin, 64 ans, faub. St-Denis, 89. — Mlle Minville, 14 ans, rue des Petites-Ecuries, 15. — M. Kiboury, 15 ans, rue de la Tonnelière, 15. — M. Toussaint, 75 ans, rue Neuve-rue des Arcis, 5. — M. Perrot, 21 ans, rue du Grand-Prieure, 4. — M. Badaud, 47 ans, rue de la Vierge, 11. — M. Beraud, 52 ans, rue des Deux-Ponts, 31.

RAMEL Fleuriste-Popiniériste. Tient grand dépôt de plantes d'agrément, tant de terre pleine que d'orangier et serre, arbres verts et à fruits, oranges, jasmins, roses, dahlias, œillets, oignons de fleurs, tulipes, anémones, graines de fleurs et légumes, à des prix très modérés. Se charge des emballages. Rue de la Barrière, 42, à Elbeuf.

EXTRAIT D'UN ÉCRIT SONS SIGNATURES PRIVÉES. M. Fillau est le gérant responsable de cette société. La durée de cette société est fixée à six années consécutives à partir du 3 décembre 1845. Le siège de la société est établi à Paris, au fort de la Juviverie, 8 et 10, patenée pour l'année dernière, à la date du 20 mai, sous le n^o 1391 du rôle; à dater du 1^{er} octobre dernier, qu'est devenu le nouveau siège de la société est à Paris, au fort de la Juviverie, 8 et 10, place de la Bastille. M. Fillau à la gestion et la signature de la société; mais il ne pourra faire usage de cette signature que pour les affaires de la société inscrites sur les registres. La signature sociale sera FILLAU et C^e. L'associé commanditaire a apporté à la société la somme de 40,000 fr., dans les valeurs exprimées dans l'acte présentement extrait. Pour faire publier l'acte de société, tous pouvoirs ont été donnés au porteur

FOUNDS ÉTRANGERS. Dette act. — diff. — 5 0/0 1840 — 1842 — 1844 — 1846 — 1848 — 1850 — 1852 — 1854 — 1856 — 1858 — 1860 — 1862 — 1864 — 1866 — 1868 — 1870 — 1872 — 1874 — 1876 — 1878 — 1880 — 1882 — 1884 — 1886 — 1888 — 1890 — 1892 — 1894 — 1896 — 1898 — 1900.